



2024

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024 – 101
En date du 6 novembre 2024

Objet : Acceptation du sous-traitant - Société RESTAUR'TOITURES – marché n°2023LUZ08 – lot n°2 : fourniture et pose d'un kiosque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la décision municipale n°2024-17 en date du 13 février 2024 portant attribution du lot n°2 du marché public n°2023LUZ08 à la Société « OISE ENVIRONNEMENT TP » ;

Considérant la demande de sous-traitance présentée par la Société « OISE ENVIRONNEMENT TP » pour la réalisation de la couverture du kiosque pour un montant de 30 000€ HT.

Considérant que l'entreprise « RESTAUR'TOITURES » présente les garanties suffisantes pour la mise en œuvre de cette prestation.

Monsieur le Maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : **De signer** l'acte de sous-traitance avec l'entreprise « RESTAUR'TOITURES », sise 5 rue des Vignes à Maignelay-Montigny (60420), N° SIRET : 379 914 476 00039, et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

Article 2 : **Dit** que le montant est fixé à 30 000€ HT (TVA en auto-liquidation due par le titulaire du marché).

Article 3 : **Dit** que ces dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de notification : **12 NOV. 2024**

Date de transmission au représentant de l'Etat : **12 NOV. 2024**
 (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : **12 NOV. 2024**

Michel MANSOUX

Maire de Luzarches



AGOS 2024

2024

2024

REÇU EN PREFECTURE

le 12/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-095-219503521-20241106-DM2024_101-